

Image not found or type unknown



Démarche pour s'assurer de la non disparition de biens

Par **metjodia**, le **16/01/2015** à **15:53**

Mon père qui a 78 ans s'est récemment remarié à une femme ayant 20 ans de moins que lui, qui vit au domicile de mon père. Quelle est la démarche à suivre, ou la chose à faire au décès de mon père pour être sûr que rien ne disparaisse de la succession à son domicile. Mon père ayant des biens chez lui de valeur et suspectant cette personne d'être pour le moins très "intéressée".

Merci de vos indications.